



Conditions Générales de Vente



Conditions générales de vente

1.1 Acceptation des Conditions Générales

Nonobstant toutes dispositions contraires dans les documents du client et sauf dérogation expresse signée d'un représentant légal de la société BIMSKY, les présentes conditions générales sont applicables de plein droit pour les Prestations et par priorité sur les documents du client.

1.2 Objet

Les présentes conditions générales sont applicables à la réalisation de prestations intellectuelles ("Prestations") dont l'étendue et la nature sont définies dans la proposition ci-jointe ("Proposition Technique et Commerciale"). Toute prestation qui n'est pas explicitement décrite dans cette Proposition ne fait pas partie des Prestations.

1.3 Conditions financières

Sauf convention contraire, les prix sont établis en euros hors taxes et s'entendent pour des Prestations réalisées pendant l'horaire légal en vigueur en France, à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés. Les Prestations effectuées en dehors des heures ouvrées (heures supplémentaires, travaux en poste ou sous astreinte) seront majorées. Les frais d'hébergement et de déplacement en dehors du site d'exécution seront facturés dans les conditions prévues dans la Proposition Technique et Commerciale ou remboursés sur justificatifs. Le temps de transport est considéré comme temps travaillé.

Pour les Prestations réalisées en dehors du territoire français, les prix n'incluent pas les taxes, retenues, droits et impôts locaux affectant la société BIMSKY, ses biens ou son personnel. Le Client fera son affaire desdites taxes, retenues, droits et impôts locaux, en les prenant directement à sa charge ou en les remboursant à BIMSKY sur présentation de justificatifs.

Sauf stipulation contraire entre les Parties, les paiements s'entendent comptant et sans escompte, payables à trente (30) jours, date d'émission de facture même en cas de réclamation.

Conformément à la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 et à la directive européenne 2000/35 CE du 29 juin 2000, tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne, majoré de sept (7) points. Tout retard de paiement d'une échéance entraîne, si bon semble au fournisseur, la déchéance du terme contractuel, la totalité des sommes dues devenant immédiatement exigibles.

1.4 Prestations supplémentaires

Les Prestations Supplémentaires sont celles qui résulteraient d'une modification dans les conditions de réalisation et/ou dans le contenu des Prestations, tels que notamment mais non seulement : modifications techniques décidées par le Client - retard dans la fourniture de données d'entrées – données d'entrées incomplètes ou inexactes - accélération de planning - perturbation des travaux CLIENT ou de ses sous-traitants, etc.... Les Prestations Supplémentaires dès lors qu'elles ont des conséquences pour le Prestataire (coûts, délais, moyens engagés) seront traitées par avenant entre les Parties.

1.5 Livraison – Réception

L'avancement de la prestation sera constaté lors des revues organisées, avec le client, à l'issue desquelles seront validées les fiches de suivi de règlement associées (si nécessaire). La réalisation des Prestations peut donner lieu à la remise de documents qui doivent être conformes aux règles de l'art et à la Proposition Technique et Commerciale. Il appartient au Client de contrôler le contenu des documents remis et d'émettre toutes réserves. La réception est réputée effectuée à défaut d'observation du client dans les quinze (15) jours de la livraison des Prestations.

1.6 Responsabilités

BIMSKY, en tant que prestataire de services intellectuels, est assujéti à une obligation de moyens. Sa responsabilité est strictement limitée, en cas d'exécution défectueuse, dûment prouvée, à la reprise des Prestations non conformes à l'exclusion des conséquences de l'utilisation des Prestations par le Client ou les tiers. En tout état de cause, la responsabilité de BIMSKY s'exerce dans la limite du montant des Prestations. Le Client renonce à tout recours contre BIMSKY au-delà de cette garantie et BIMSKY contre les recours de tiers au titre des Prestations livrées.

1.7 Collaboration du Client

Le succès des Prestations repose sur une collaboration entre les personnels de BIMSKY et du Client. En particulier, pour assurer la bonne exécution des Prestations, le Client doit : (a) communiquer dans des délais suffisants les données d'entrée complètes et valides, les méthodes habituellement utilisées, les procédures et règlements en vigueur, ainsi que toute contrainte spécifique résultant de son activité et/ou de la nature des Prestations; (b) favoriser les contacts et les entretiens du personnel de BIMSKY avec toutes les personnes concernées par les Prestations ; (c) informer immédiatement et par écrit le Responsable de BIMSKY, de toute variation des conditions de réalisation ou de tout manquement constaté dans l'exécution des prestations; (d) désigner un interlocuteur technique compétent pour diriger, contrôler et valider les Prestations, dont la validation technique demeure sous la seule responsabilité du Client.

1.8 Personnel

BIMSKY s'oblige à ce que le(s) intervenant(s) qui réalise(nt) les Prestations dispose(nt) des qualifications et compétences requises pour la réalisation des Prestations. S'il s'avère nécessaire de remplacer un intervenant, BIMSKY devra organiser son remplacement par une personne de compétence équivalente sous les meilleurs délais. Le coût de ce remplacement sera supporté par BIMSKY, sauf si le remplacement est demandé par le Client pour un motif non fondé sur les critères définis ci-dessus. Dans ce cas, le coût de ce remplacement sera supporté dans sa globalité par le Client.

BIMSKY assure l'encadrement et la surveillance de son personnel qui reste en toute circonstance sous son autorité hiérarchique, et ce même si le personnel de BIMSKY est amené à recevoir des remarques et directives du Client en raison des nécessités des Prestations.

Le responsable d'affaires BIMSKY a en charge la conduite des différentes revues intermédiaires ainsi que l'élaboration des rapports d'avancement afin de s'assurer de l'obtention des objectifs. S'il apparaissait des divergences techniques et/ou de planification, les causes seront identifiées lors d'une réunion de coordination technique à l'initiative du Client ou de BIMSKY et les dispositions correctives et/ou préventives seront décidées entre le client et la société BIMSKY afin d'assurer le résultat final. Enfin, au terme de la prestation, se tient une réunion de bilan.

1.9 Propriété intellectuelle

BIMSKY remettra au Client les éléments, notamment les livrables et autres documents spécifiquement préparés pour le Client et remis par le Client, que ces documents soient sous forme écrite ou sous toute autre forme. Les livrables deviendront la propriété matérielle du Client à compter du paiement intégral des Prestations.

BIMSKY conserve les droits d'auteur, la propriété des méthodes, savoir-faire et procédés mis en œuvre ainsi que de tout document ou droit existant antérieurement aux Prestations ou qui ne relève pas spécifiquement de celle-ci. En outre, BIMSKY se réserve la possibilité d'utiliser les enseignements tirés des études ou des réalisations qui lui sont confiées et de procéder à des développements pour des tiers, d'éléments similaires à ceux qu'elle aura développés.

1.10 Confidentialité

Pendant la durée des Prestations et 5 (cinq) ans au-delà, chacune des Parties s'engage à prendre toute mesure utile pour protéger la confidentialité et conserver dans de bonnes conditions de sécurité les documents, quels qu'en soient la forme et le support, qui lui seront confiés par l'autre Partie ou qui sont établis par l'une Partie ou ses collaborateurs ; elle s'oblige également à en conserver le caractère confidentiel.

Chacune des Parties s'engage à appliquer et faire appliquer à ses collaborateurs, le secret professionnel absolu sur les informations communiquées par une Partie à l'autre Partie pour les besoins de sa mission ainsi que celles dont ses préposés auront, ou pourront avoir, connaissance à l'occasion de la définition mais aussi de la réalisation des missions, et à prendre toutes mesures nécessaires pour en préserver la confidentialité à l'égard des tiers.

1.11 Non-sollicitation

Chacune des Parties renonce à engager ou à faire travailler par personne interposée, tout collaborateur de l'autre Partie, même si la sollicitation initiale est formulée par le collaborateur. Toute rémunération occulte est également interdite. Cette renonciation est valable pendant toute la durée des Prestations augmentée d'une durée minimum de six mois à compter de leur achèvement.

Sauf dérogation expressément acceptée par BIMSKY, dans le cas où le Client ne respecterait pas les dispositions ci-dessus, il s'engage à indemniser BIMSKY des dommages résultant, notamment mais non seulement, de la perte de savoir-faire, des engagements déjà pris pour son compte, des dépenses de sélection et de recrutement, des frais de formation, en lui versant immédiatement une somme forfaitaire égale aux appointements bruts que ce collaborateur aura perçus au total pendant les six (6) mois précédents son départ de BIMSKY.

1.12 Résiliation

En cas de manquement d'une partie à ses obligations, le contrat pourra être résilié à tout moment par la partie non défaillante après mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet pendant trente (30) jours. En cas de résiliation du fait du Client ou non justifiée par un manquement de BIMSKY, il sera facturé au Client, en sus de l'encours des Prestations, une indemnité de résiliation anticipée égale à cinquante pour cent (50%) du montant des Prestations restant à réaliser. Cette indemnité sera également due en cas de suspension des Prestations non prévue à la commande, sauf si cette suspension résulte d'un cas de force majeure pour le Client.



1.13 Dispositions générales

(a) BIMSKY est autorisée à faire état, pour les besoins de sa communication, des Prestations réalisées pour le Client et du nom du Client en terme général, à l'exclusion des informations confidentielles et sauf indication contraire et écrite du Client.

(b) Au cas où une partie du présent Contrat serait considérée nulle ou non applicable, les parties acceptent que les autres termes du contrat restent en vigueur. En outre, les parties conviennent d'entamer immédiatement des négociations afin de remplacer la partie nulle ou non applicable en conservant la signification de cette clause.

(c) BIMSKY dispose du droit de céder ou transférer, tout ou partie du Contrat à toute société contrôlée, directement ou indirectement par BIMSKY au sens de l'article L233-3 du code de commerce.

1.14 Droit applicable et Litiges

Le Contrat est soumis à la loi française. Pour son exécution, les Parties élisent domicile respectivement à l'adresse indiquée sur le document matérialisant leur accord.

A défaut d'accord amiable entre les parties, les différends ou litiges qui viendraient à se produire en suite ou à l'occasion du Contrat seront tranchés par le Tribunal de Commerce de LYON auquel compétence exclusive est attribuée.